

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

Conseillers représentés :

7

Total votants :

50

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 mai 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 mai 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Serap ALP à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ, Hélène BOUDON, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

CONVENTION DE REFACTURATION DÉPOLLUTION DES BENNES AMIANTÉES

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Soucieux de la problématique sanitaire et environnementale de la gestion des déchets d'amiante liée des particuliers, les collectivités adhérentes au VALTOM et le syndicat ont réfléchi ensemble à un fonctionnement permettant de mailler le territoire avec un service de collecte ponctuelle sur rendez-vous de petites quantités d'amiante liée.

Cela s'est traduit par l'attribution d'un marché dont le lot n°3 concerne la prestation de dépollution de bennes de gravats de déchèteries contaminées par de l'amiante. S'agissant de non-conformités, il est prévu que le VALTOM refacture, au-delà d'un quota, la prestation de dépollution aux collectivités concernées.

Les prestataires chargés de la valorisation des bennes de gravats sont différents selon les territoires (COLAS et BOILON). Il a été relevé que ceux-ci ont une appréciation plus ou moins stricte des bennes de gravats devant faire l'objet d'un traitement spécifique pour présence d'amiante, aussi les coûts sont-ils inégaux selon les collectivités concernées.

Afin de rétablir une certaine équité entre les collectivités dans l'exécution des marchés, le VALTOM propose une refacturation selon les termes suivants :

- Prise en charge mutualisée par le VALTOM des 50 premiers pourcents de bennes déclassées pour cause d'amiante sur la base du taux de déclassement de l'année précédente ;
- Refacturation individuelle à chaque EPCI concerné des bennes déclassées au-delà des 50 premiers pourcents mutualisés par le VALTOM.

Le montant refacturé sera calculé sur la base suivante (coût marché 2020 – actualisation prévue chaque 1^{er} janvier) :

- 3 908 euros HT (forfait) dépollution par benne ;
- Auquel s'ajoute un coût de transport/traitement des déchets d'amiantes triés :
 - o Amiante liée : 280 euros HT/tonne si évacuation sur le site de Collinet (03) ;
 - o Amiante liée : 500 euros/transport si évacuation sur l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) Saint Sauves (63) ;
 - o Amiante non liée : 1 218 euros HT/tonne
- Ainsi que le coût des mouvements de bennes réalisés sur l'ISDND Puy-Long par un prestataire extérieur (MULTI) de 80 euros / benne (prix 2021).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** la convention de refacturation Dépollution de bennes amiantés, pour l'année 2022 (renouvelable par tacite reconduction par période d'un an) ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 50

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Abstentions :

Conseillers présents : 43

Pour : 49

Représentés : 7

Contre : 1 (J-M LAVEST)

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

